

Du folklore aux musiques et danses traditionnelles

Art du temps et de l'immatériel par excellence, la musique, à laquelle on associe bien souvent la danse, a joué et joue encore un rôle central dans la plupart des sociétés humaines. En Europe et ailleurs, à côté et souvent en interaction avec les genres musicaux savants liés aux cultures des élites, se sont développées au cours des siècles des formes populaires accrochées à des territoires, avec des instruments, des chants et des danses spécifiques. Commençons par un point d'histoire et de terminologie, qui nous entraînera vers la conception contemporaine que nous donnons au patrimoine immatériel dans le champ musical (et chorégraphique).

Après l'acte fondateur d'une politique de l'État en matière d'arts et traditions populaires (décret Ampère Fortoul de 1852, visant à la collecte des patrimoines immatériels issus du monde rural), de nombreux érudits locaux se penchèrent sur la restitution et sur l'usage des fonds (chants, danses, musiques, poésie...) recueillis dans les campagnes. Les collectes musicales s'inscrivaient dans le cadre global des premières recherches sur la tradition orale, intégrant les contes, les langues régionales et l'ensemble des pratiques sociales qui structuraient et caractérisaient les sociétés paysannes. En cette période romantique, puis post-romantique, il s'agissait de construire, à des fins idéologiques, les identités nationales ou régionales. Reprenant, directement ou indirectement, les concepts des frères Grimm (*Naturpoesie*, expression spontanée de l'âme du peuple, en opposition à la *Kunstpoesie* de l'artiste), les érudits et notables urbains produisirent, à partir d'éléments disparates et exotiques à leur classe sociale (musiques, danses, costumes), les éléments du folklore qui devaient caractériser de façon univoque les cultures régionales ou locales. Petit à petit naquit ainsi un mouvement qui revendiquait la production sur scène, en costumes « authentiques », de formes musicales et chorégraphiques d'origine rurale et populaire. Après la « fin des paysans », et suite aux modifications profondes que connut la campagne française après la guerre de 1914-1918, les éléments de base des représentations folkloriques étaient en place.

Celles-ci allaient peu à peu, surtout à partir des années 1960, être remplacées par les mouvements représentant « les musiques et danses traditionnelles », qui se revendiquaient à la fois d'un rapport précis et scientifique aux sources (collectes auprès des anciens, recherches ethnologiques et historiques), de la nécessité de faire vivre ces formes dans la vie sociale (bals, veillées, défilés...) loin des représentations figées du monde du folklore, et enfin d'assurer les conditions de la transmission de pratiques vivantes et créatives à partir des sources. Ainsi, les danses traditionnelles ne sont en général pas faites pour être regardées dans un théâtre comme un spectacle folklorique, mais pour être dansées par une communauté d'individus qui se reconnaissent dans une pratique caracté-

Jean-Pierre Estival

Inspecteur

MCC / Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles

ristique, et dans le contexte festif du bal (distractions, mariages, fêtes votives ou républicaines...). La tradition n'est pas considérée comme une donnée figée, mais au contraire comme une matrice en permanente évolution, intégrant formes, instruments et éléments stylistiques nouveaux et laissant de côté certains genres passés de mode... C'est-à-dire qu'elle est en permanence contemporaine, et pas seulement tournée vers le passé, et qu'elle peut aussi inspirer d'autres univers esthétiques (influence sur les musiques ou les danses savantes par exemple). En cela, ce courant associatif préfigure en quelque sorte ce qui allait être, trente ans plus tard, considéré comme le patrimoine immatériel.

Inventaires

En France métropolitaine, on peut considérer que l'immense majorité du travail de collecte (enregistrements, films, écrits) et d'inventaire sur les traditions d'origine régionale a été fait¹. Certes, la numérisation, l'analyse et surtout la mise à disposition nécessitent encore des efforts soutenus, mais les fonds peuvent d'ores et déjà être considérés comme très consistants. Ce sont dans les DOM/TOM que les besoins sont les plus criants en matière patrimoniale. Les musiques et danses traditionnelles, avec leurs évolutions continues vers les musiques actuelles, sont très vivantes et très pratiquées, et font intégralement partie de la vie de tous les Ultramarins.

L'accès aux sources permet de développer un enseignement sérieux et cohérent de ces musiques traditionnelles : les replacer dans leur perspective historique donne la possibilité aux élèves de participer eux-mêmes à l'appréhension de la complexité des formes, en créant, à partir de documents originaux, leur propre appropriation de ces musiques. Il nourrit aussi bien sûr la créativité des artistes.

Si donc aujourd'hui les structures en capacité d'assurer les collectes existent et couvrent une large part du territoire national, la diffusion des données et leur valorisation passent par des phases de numérisation qu'il importe de poursuivre activement, afin que l'ensemble des fonds puissent être sauvegardés et que la mise à disposition des publics devienne plus large et plus efficace.

Les centres de musiques et danses traditionnelles en région

Issus de la politique en faveur des musiques traditionnelles conduite par l'État depuis 1982, et portés par les forces vives du mouvement associatif de renouveau de ces pratiques musicales, les centres de

musique traditionnelle en région ont été labellisés et reconnus par le ministère de la Culture en 1990. Les activités de ces centres concernent la formation, la recherche et la diffusion, et aussi la mise en réseau de la vie associative du secteur. Ce sont des centres de ressource pour la vie musicale et chorégraphique traditionnelle dans la région. « De la recherche à la création », ainsi pourrait-on résumer leurs activités, malgré des différences notables entre régions.

Des centres ont été créés là où le dynamisme associatif autour de ces musiques méritait une reconnaissance et une attention particulière. Déterminés par l'histoire musicale et sociale de leur région, par la grande diversité et la richesse des pratiques que l'on rencontre aujourd'hui en France, les centres sont fédérés au sein de la Fédération des associations de musiques et danses traditionnelles (FAMDT). Celle-ci coordonne les activités au niveau national, et organise des travaux thématiques d'intérêt général : commissions de formation, éditions, commission de diffusion en relation avec le Centre d'information des musiques traditionnelles (au sein de l'IRMA), organisation de colloques, relations avec le monde associatif européen...

Transmission

La formation a également une place centrale dans la politique que le ministère de la Culture et de la Communication (Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles) mène en faveur des musiques traditionnelles ; en particulier des diplômes (certificat d'aptitude, CA ; diplôme d'état, DE) ont été créés respectivement

en 1987 et 1989 afin de qualifier les compétences des enseignants de bon niveau, mais aussi de faciliter l'entrée de ces musiques dans les structures institutionnelles existantes : conservatoires à rayonnement régional, départemental ou communal. Ces deux diplômes peuvent aussi être passés en se référant à une tradition musicale « du monde » ; si les titulaires sont majoritairement issus des pratiques du domaine français (accordéon, bombarde et biniou, chant, cornemuses, violon populaire...), de nombreux instruments d'origine extra-européenne ont aussi leurs diplômés.

Les musiques traditionnelles ne sont pas entrées dans les conservatoires pour s'y figer, car l'accent a toujours été mis sur la nécessité impérieuse de garder des liens solides avec la pratique collective vivante, en permettant par exemple aux élèves de jouer dans des bals, y compris en milieu urbain. Le ministère a, pour ce faire, insisté sur la nécessaire coopération entre les départements de musique traditionnelle et le monde associatif : un enseignement isolé de toute pratique sociale risquerait de conduire à une fixation et à une stérilisation des genres et des styles, ce qui est contraire à l'essence même de ces musiques. L'enjeu de cette politique de formation est donc double : d'une part, assurer les conditions de la continuité et de la pratique vivante des traditions musicales présentes en France, d'autre part donner à ces musiques la place qui leur revient dans le paysage musical, en particulier dans les conservatoires en liaison avec le monde associatif.

1. Tout au moins en ce qui concerne les musiques et danses issues du monde paysan ; les musiques issues de l'immigration étant pour leur part encore assez mal identifiées, malgré quelques travaux locaux remarquables.

>>>>> Les centres de musiques et danses traditionnelles

- **Bretagne** : DASTUM, à Rennes. <http://www.dastum.com>
- **Poitou-Charentes** : Métive, à Parthenay. <http://www.metive.org>
- **Aquitaine** : Carrefour des musiques et danses traditionnelles en Aquitaine. <http://www.carrefouraquitain.com>
- **Midi-Pyrénées** : Centre occitan des musiques et danses traditionnelles, à Toulouse. <http://www.conservatoire-occitan.org>
- **Provence-Alpes-Côte d'Azur** : il s'agit d'une mission spécifique au sein de l'association régionale ARCADE. <http://www.arcade-paca.com>
- **Auvergne** : Agence des musiques traditionnelles en Auvergne, à Riom. <http://www.amta.com.fr>
- **Limousin** : Centre régional des musiques traditionnelles en Limousin, à Seilhac (Corrèze). <http://www.crmtl.fr>
- **Rhône-Alpes** : Centre des musiques traditionnelles Rhône-Alpes, à Villeurbanne. <http://www.cmtra.org>
- **Corse** : Centre de musiques traditionnelles de Corse. <http://www.musicorsica.com>
- **Ile-de-France** : une mission « musiques traditionnelles » est en place au sein de l'association régionale ARIAM. <http://www.ariam-idf.com> ; Centre des musiques traditionnelles Ile-de-France à Ris-Orangis. <http://www.musiquesdumonde.org>

Dans les DOM/TOM, où la vie musicale est intense et où la partition entre musiques traditionnelles et musiques de variété n'est pas opérante selon les mêmes critères qu'en métropole, des outils spécifiques ont été mis en place : Pôle régional des musiques actuelles de la Réunion, à Saint-Denis. <http://www.runmusic.com> ; Centre des musiques et danses traditionnelles de Guadeloupe, « Rèpriz », à Sainte-Anne.